



RAPPORT MONITORING DE PROTECTION REGION TILLABERY JANVIER 2018



Discussion de groupe évaluation rapide de protection à Tiloa- commune de Banibangou

I. Aperçu de l'environnement de protection dans la région de Tillabéry

La situation de protection et sécuritaire dans la région de Tillabéry a été caractérisée par un calme précaire au cours du mois de janvier. Cette précarité s'expliquerait par l'activisme des éléments des groupes armés non étatiques dans la bande nord de la région de Tillabéry mais aussi à la frontière entre le Niger et le Burkina Faso dans les communes de Banibangou, Ayorou, Inatès, Ouallam et Bankillaré du fait de l'absence des forces de sécurité en amont sur le territoire nigérien et l'absence d'Etat dans la bande frontalière nord du Mali.

Selon le rapport UNDSS, il a été constaté une migration ouest-est des éléments des groupes armés non étatique de leurs bases d'Akabar vers Tobonkort, Infoukrateine au Mali et Chinégodar, Ikerfan au Niger, ce qui pourrait expliquer les incursions et menaces de la population ainsi que les agressions physiques enregistrées dans ces localités du Niger.

Trente-six (36) incidents de protection ont été rapportés par les points focaux et d'autres informateurs clés dans les différentes communes. Ces incidents sont entre autres treize (13) cas de vols /pillages, sept (7) cas d'incursions et menaces de la population, trois (3) cas d'attaque, quatre (4) cas d'agressions physiques, un (01) cas d'assassinat/meurtre, cinq (5) cas d'extorsions des biens, trois (3) cas de tensions intercommunautaires.

Cette situation d'insécurité dans la bande nord et l'attaque du village N'Zouett a occasionné des déplacements internes de ces populations d'environ soixante-quinze (75) ménages composés de cinq cent cinq (505) personnes vers le village de Tiloa situé à trente-cinq (35) km de N'Zouett. Une évaluation multisectorielle (MSA) a eu lieu à Tiloa, le 30 janvier pour évaluer les besoins et organiser une éventuelle réponse.

Ce déplacement et les dommages subis par ces populations ont malheureusement exacerbé les conditions de vie précaires dans lesquelles ces populations vivaient déjà suite aux mesures liées à l'état d'urgence, en l'occurrence l'interdiction de circuler en motocycles, et la fermeture des marchés hebdomadaires, nonobstant le fait que tous leurs biens, matériels, et stock de vivres ont été pillés par les assaillants.

En plus du mouvement de population décrit ci-haut, il est important de signaler que dans la partie nord de la région Tillabéry, des mouvements de population ont été signalés et plusieurs villages et hameaux sont à risque d'enregistrer des potentiels mouvements de population suite aux incursions, menaces et attaques des éléments des groupes armés non étatiques. Selon les autorités administratives la menace devient de plus réelle car plusieurs chefs de villages ont été menacés et certains recherchés par les insurgés dans la commune d'Ayorou car suspectés d'informer le gouvernement de leurs activités, et un jeune enlevé puis relâché dans la commune d'Inatès quelques heures après pour dissuader la population et les faire quitter les lieux.

II. MONITORING OMMUNAUTAIRE

A- Sécurité et bien-être

La situation sécuritaire reste inquiétante en particulier dans les départements de Banibangou, Ayorou, Abala surtout dans les zones frontalières avec le Mali avec une forte présence des groupes armés non étatiques. Très peu de patrouilles des FDS sont faites et on déplore plusieurs

cas d'extorsions et taxes illégales (dime/ zakat) imposées par les groupes armés ainsi que des menaces incessantes de la population de cette partie de la région. Selon les sources d'information dans le département d'Ayorou, la plupart des populations des hameaux et campements situés dans la bande nord de la région de Tillabéry frontalière avec le Mali particulièrement les départements de Banibangou, Ayorou et Abala seraient menacés. Selon les personnes interviewées, l'absence de l'Etat dans cette partie nord pousse les populations à chercher protection auprès des groupes armés et se conforment à leurs exigences (zakat/ dime, partie de la récolte).

B- Mouvement de population

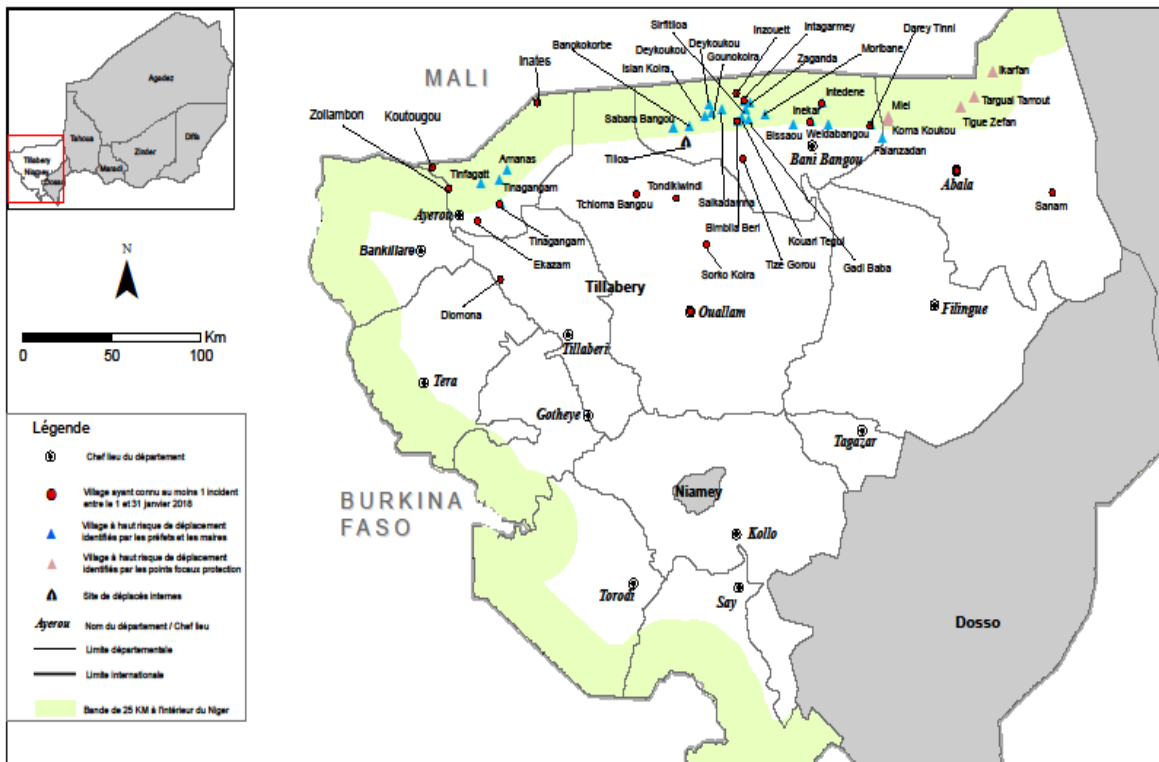
Des cas des déplacements post attaque des populations des communes Banibangou et d'Ayorou et préventif pour certains hameaux d'Inatès, nord Abala et du nord Ouallam par crainte de persécutions ou des menaces des groupes armés non identifiés ont été signalés.

Un mouvement important est survenu dans la nuit du 17 au 18 janvier 2018, à N'Zouett située à environ 70 km au nord-ouest de Banibangou où, trois présumés membres du groupe d'Abu Walid auraient tué un homme et kidnappé deux autres qui ont fini par être relâchés mais avec des consignes fermes aux populations de quitter le village pour Tiloa situé à quarante-cinq (45) km nord de Mangaizé dans les 48 heures. C'est ainsi qu'un mouvement de 75 ménages de 505 personnes a été enregistré dans le village Tiloa. Des actions sont en cours pour apporter des réponses aux besoins identifiés par l'évaluation multisectorielle réalisée à Tiloa.

Toutefois, le préfet et le maire de Banibangou, et d'Ayorou ont identifié des villages et hameaux très à risques et dont les populations pourraient se déplacer si les exactions et menaces persistent dans les prochains jours.

Les problèmes de protection rapportés par les points focaux dans la région de Tillabéry au cours du mois de janvier sont entre autres: les problèmes de droit à la liberté de mouvement, les problèmes du droit à la vie et l'intégrité physique, les violations des droits des enfants, les violations du droit à la propriété, les conflits intercommunautaires, les problèmes liés à la documentation civile.

(Au 2 février 2018)

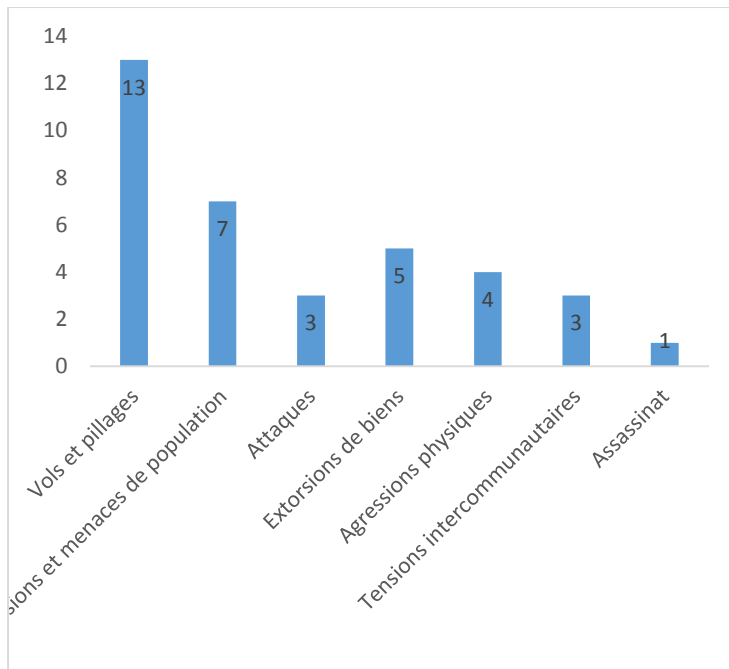


Les noms et les limites utilisés utilisés dans cette carte n'impliquent aucune acceptation ou reconnaissance du Cluster Protection.

Date de création: 03 Feb 2018 | Source: Monitoring de protection | Auteur: Cluster Protection | Feedback: Valérie Svobodova, svobodov@unhcr.org | Nom du fichier: NER_TILLABERY_INCIDENT_JANVIER_2018

III. MONITORING DES INCIDENTS DE PROTECTION

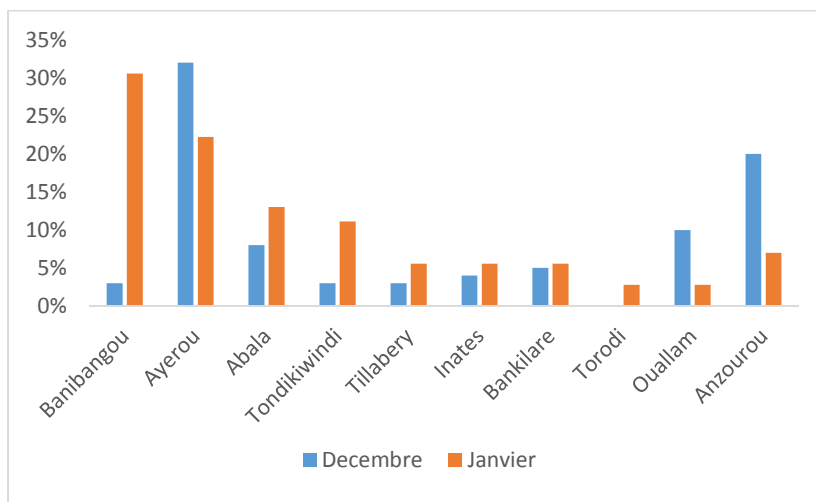
Au total trente-six (36) incidents de protection ont été rapportés et perpétrés par les groupes armés non étatique du nord Mali ainsi que ses branches du Niger et les bandits armés réparti comme suit : 25% des cas de vols/pillage (motos, pillage des vivres, marchandises, des vols de bétail, et autres biens de la communauté); 14% des cas d'extorsions de biens et taxes illégales obligatoires dans la partie nord (dime /zakat en vaches/ moutons); 19% des cas d'incursions et menaces de la population; 13% d'agressions physique (20 personnes battus à N'Zouett, et plusieurs autres dans les hameaux de la commune d'Inates (Chetagar, Alaolao, Tinfogata); 3% pour le cas d'assassinat d'un homme a N'Zouett ; 17% des cas d'attaques des groupes armés dans les villages et hameaux; 9% des cas de tensions- intercommunautaires entre la population hôte et réfugiés (Ayerou, Mangaize) suite aux suspicions de certains réfugiés d'être complices des éléments des groupes armés et entre la population hôte elles- même suite aux dénonciations par certaines membres de la communauté pour vols de bétail ou suspicions d'être de connivence avec les groupes armés non étatique.



Graphique 1 : Typologie d'incidents rapportés au cours du mois de janvier 2018 dans la région de Tillabéry

Analyse : les incidents rapportés par les points focaux au cours de ce mois sont les cas de vols et pillages, d'incursions et menace de la population, les cas d'attaques, un cas d'assassinat à N'Zouett, et extorsions de biens par les éléments des groupes armés et bandits.

Les présumés auteurs sont les bandits armés en majorité opérant en groupe et les groupes armés non étatique du groupe Abou Walid qui commandent trois compagnies réparties dans la région (selon les sources d'informations).



Graphique 2 : Analyse comparative des incidents de décembre 2017 et janvier 2018

Ce graphique fait ressortir une augmentation des incidents dans les communes de Banibangou, Abala, Tondikiwindi, Bankilare, et Torodi. Cette augmentation pourrait s'expliquer par l'activisme des groupes armés et bandits dans cette zone; par contre on observe une légère baisse du nombre d'incident dans les communes d'Ayerou, Ouallam, Anzourou qui serait dû à une forte présence militaire dans ces communes et le renforcement des patrouilles.

IV. PRINCIPAUX PROBLEMES DE PROTECTION IDENTIFIES

- Manque de documentation et obstacle à la liberté de circulation en particulier des déplacés de Tiloa
- Les problèmes liés à la protection de l'enfant (mariage d'enfant, déscolarisation, travail des enfants)
- Les risques de VBG ressortis comme problème de protection dans les communes visitées
- Risque de conflit/tension intercommunautaire entre les déplacés et la population à Tiloa
- L'existence des personnes ayant subis des agressions physiques et plusieurs cas de traumatisme psychologique causés par les insurgés à Inates, et parmi les déplacés de N'Zouett
- Les problèmes d'accès aux services sociaux de base pour les personnes déplacés (éducation, santé,...)
- Les risques de pollution de certaines zones par les mines et REG dans les communes d'Ayerou, Banibangou, Ouallam (zones militarisées)
- Les risques d'enlèvement et recrutement des jeunes par les groupes armés non étatiques
- Insuffisance dans l'identification et prise en charge des PBS et des cas individuels de protection
- Non accès à toutes les localités pour des raisons sécuritaires.

V. DÉFIS OPÉRATIONNELS ET RECOMMANDATIONS

a) Défis

- L'insécurité reste le défi majeur dans certaines localités des communes de Banibangou, Abala, Ayerou, Inates
- La peur et la méfiance de la communauté pour le rapportage des incidents de protection et la dénonciation des auteurs présumés
- La non présence/ pas adéquate des acteurs de protection dans toutes les communes touchées

b) Recommandations- protection

- Renforcer la présence des acteurs de protection sur le terrain
- Renforcer l'identification, le référencement et le suivi des cas de personnes à besoins spécifiques ainsi que les cas individuels de protection
- Mettre en place le système de référencement entre les acteurs de protection et coordonner les réponses.